Conseiller-ère en action communautaire et animateur-trice socioculturel-le, quelles similitudes ?

L'idée de parler d'identité professionnelle d'un-e travailleur-euse social (TS) en Antenne Sociale de Proximité (ASP) m'est venue lors de ma visite sur le terrain. Pour cause, je ne percevais que peu de différences avec les fonctions d'un-e animateur-trice socioculturel-le en Maison de Quartier (MQ). Les TS en ASP ne se définissent ni comme des animateurs-trices socioculturels-les, ni comme des éducateurs-trices et ni comme des assistants-tes sociaux-ales. Ce sont des conseillers-ères en action communautaire (CAC). Mais qu'est-ce que l'action communautaire ?

L'action communautaire

Le but de l'action communautaire est de faire en sorte que les diverses communautés se rencontrent et se lient autour d'un projet commun. De ce fait, les individus ayant les mêmes besoins mais n'étant pas forcément identiques de par leurs origines, leurs âges ou leurs sexes puissent avancer ensemble, soutenus aussi bien par une MQ que par une ASP.[1]

Alinsky, un militant états-unien, peut nous aider à mieux comprendre l'action communautaire. Son objectif était d'aider les plus démunis à s'organiser pour améliorer leurs conditions de vie. A l'époque, son idée était d'implanter des « animateurs politiques » qui sont des spécialistes de l'organisation populaire. Il définissait son idée en cinq étapes ; la première était de s'intégrer et d'observer. La deuxième, de faire émerger collectivement les problèmes. La troisième, de commencer par une victoire facile. La quatrième, d'organiser et d'intensifier les luttes. Et enfin, la cinquième, de se rendre inutile et partir. Nous pouvons donc dire que l'action communautaire est une base commune aussi bien de l'animateur-trice socioculturel-le que du-de la conseiller-ère en action communautaire (CAC).

Valeurs communes entre animateur-trice socioculturel-le et CAC

Le rôle des animateurs-trices socioculturels-les ainsi que celui des CAC en ASP est de sensibiliser les individus et les groupes en vue de changements sociaux grâce à la participation volontaire et citoyenne de chaque individu.[2] Je trouve cela intéressant et important de pouvoir faire valoir les compétences des personnes pour que chacun puisse, à son échelle, être acteur dans son environnement. Tous deux tentent donc de développer le pouvoir d'agir de chacun-une et travaillent dans les quartiers afin que se crée une meilleure cohésion sociale par l'action collective. Cette dernière se développe le plus souvent en projets participatifs. Les diagnostics de terrain sont faits par les deux entités mais de manière un peu différente. En effet, les CAC des ASP se rendent sur le terrain et analysent tandis que les animateurs-trices des MQ analysent durant leurs temps d'accueil libre ou lors d'évènements comme par exemple les fêtes de quartier.

L'objectif général des deux entités précitées est la prévention donc la lutte contre

l'exclusion et la marginalisation. Cet objectif est divisé en deux axes : le primaire (action éducative) et le secondaire (action associative et socioculturelle). L'action éducative est beaucoup représentée en MQ contrairement en ASP. Néanmoins, l'action associative et socioculturelle rejoint le sens des deux entités. En effet, elle est adressée à toutes les tranches d'âges (jeunes, adultes et aînées) et elle vise à renforcer le tissu social. Lors de ma visite de terrain en ASP, la CAC m'a parlé de trois axes de sa fonction qui sont : la lutte contre la fracture sociale, celle contre l'isolement des aînés-es et l'inclusion sociale.[3] Nous sommes tout à fait dans l'action secondaire d'une logique civique qui prône le vivre ensemble et soutient les populations fragilisées qui en ont besoin.

Distinctions entre animateur-trice socioculturel-le et CAC

Une des distinctions entre les deux entités est que les MQ se basent sur la charte cantonale pour l'animation socioculturelle, ce qui n'est pas le cas des ASP même si l'action associative et socioculturelle (axe secondaire) est le même comme nous l'avons vu plus haut. L'action éducative (axe primaire) complète celle de la famille et de l'école, et se dirige plutôt vers un public d'enfants et d'adolescents. L'entrée des jeunes dans les MQ se fait généralement par le loisir, le temps libre et les diverses activités proposées qui développent la créativité et l'expression physique. Un autre outil qui distingue les deux entités est l'accueil libre. En effet, les MQ utilisent cet outil pour accueillir les personnes et entrer en relation avec elles.

Aussi, malgré un accueil tout public tant dans les MQ que dans les ASP, la population qui se présente réellement n'est pas tout à fait la même. Nous avons pu constater que les MQ sont plus enclines à accueillir la jeunesse tandis que les ASP ciblent d'avantage la personne âgée.

Les ASP sont des services publics appartenant à la Ville de Genève. Madame Ester Alder, conseillère administrative, définit les priorités politiques au sein du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Les MQ sont des associations gérées par des bénévoles qui font partie d'un comité. En lisant cette définition, les MQ semblent plus libres dans leurs actions qu'un service de la Ville. Malgré cela, lorsqu'elles demandent un soutien financier des pouvoirs publics, les associations ont le risque de devenir moins libres dans leurs actions et deviennent en quelques sortes un service subventionné, donc public.[4] De ce fait, quelle distinction pouvons-nous faire entre l'Etat et la Ville ?

Dans le travail social, les professionnels-elles se voient continuellement contraints-tes de justifier leur fonction face aux citoyens-ennes et aux politiques. En effet, leur fonction doit à la fois conjuguer avec les citoyens-ennes d'une société et à la fois avec les politiques de celle-ci, ce qui peut rendre le sens des actions complexes.

L'image de l'animation socioculturelle

Nous avons pu constater que dans le travail des deux entités, il y a des similitudes et des différences. Depuis 2013, les ASP sont en phase de reconstruction suite à la nouvelle politique de proximité. C'est donc une période de transition avec beaucoup de questionnements. De ce fait, je pense que leur identité professionnelle est d'autant plus

complexe à expliquer et à comprendre puisqu'elle se forme au fur et à mesure de leurs actions. Malgré cela, je pense que c'est la définition de l'animation socioculturelle véhiculée à ce jour qui ne permet pas une bonne compréhension au plus grand nombre. Cela sera donc à nous, futures animateurs-trices socioculturels-les de rendre plus visible et plus compréhensible notre métier. L'action éducative est déjà bien visible mais comment rendre plus visible l'action associative et socioculturelle ?

Schwarb Aurélie

Bibliographie

Alinsky, S (1971). La méthode Alinsky. Synthèse du livre Rules for radicals. Un manuel pour les révolutionnaires. Made in USA.

Entretien de terrain avec Madame Ahmari, conseillère en action communautaire à l'Antenne Sociale de Proximité des Eaux-Vives : Genève 4 avril 2018.

Goy, J-M et Varcher, P. (2013). Colloque international du RIA sur l'animation. L'animation dans les quartiers menacée par la nouvelle gestion publique ? Paris.

Libois, J. Armbruster Elafiti, U. Rouget, E. Warynski, D. Junod, R. Menghini, M. (2010). Déclaration pour l'animation socioculturelle :?Affirmer une continuité historique et affronter les défis actuels. Haute Ecole de Travail Social. Genève.

Warynski, D. (2018). Professionnalité, sens et fonction (module E6). Outils d'action communautaire. Genève : HES-SO, Haute Ecole de travail Social.

[1] Warynski, D. (2018). Professionnalité, sens et fonction (module E6). Outils d'action communautaire. Genève : HES-SO, Haute Ecole de travail Social.

[2] Libois, J. Armbruster Elafiti, U. Rouget, E. Warynski, D. Junod, R. Menghini, M. (2010). Déclaration pour l'animation socioculturelle :?Affirmer une continuité historique et affronter les défis actuels. Haute Ecole de Travail Social. Genève.

[3] Entretien de terrain avec Madame Ahmari, conseillère en action communautaire à l'Antenne Sociale de Proximité des Eaux-Vives : Genève 4 avril 2018.

[4] Goy, J-M et Varcher, P. (2013). Colloque international du RIA sur l'animation. L'animation dans les quartiers menacée par la nouvelle gestion publique ? Paris.